



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 FEVRIER 2025**

CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 10 DI FERRAGHJU DI U 2025

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le lundi 10 février 2025 à 14h30 à l'Agence du Tourisme de la Corse ainsi qu'en format dématérialisé Teams, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. François SORBA, Muriel FAGNI, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Don Joseph LUCCIONI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Juliette PONZEVERA, Christelle COMBETTE, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Dominique DI MENZA, Marc SIMONI, Benoît CHAUDRON, Guy LANNOY, Josette MAZZACAMI, Pierre-Jean RUBINI, Jean-Baptiste PIERI, Eric CASCIO, Jean TOMA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Muriel FAGNI ;
*Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Christelle COMBETTE ;
*M. Jean-Charles MARTINELLI à Mme Dominique DI MENZA ;
*M. Attilius CECCALDI à M. Hervé VALDRIGHI ;
*M. Ludovic SUSINI à M. Pierre-Jean RUBINI.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Vannina CHIARELLI-LUZI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Pierre NEGRETTI, Jean-Marc VENTURI, Paul-André ACQUAVIVA, Jacques COSTA.

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :

*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES :

*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
*M. le Préfet de Corse ;
*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

*M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
*M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
*M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;

- *M. Jean-Louis MORETTI, Responsable du pôle Ingénierie-Développement ;
- *Mme Marguerite de Peretti, Assistante du Directeur ;
- *Mme Placide MIGNUCCI et M. Jean-Baptiste GRAF, en charge du dossier Maison de la Corse.

Pour la Collectivité de Corse :

- *Mme Muriel TOMASI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

Au regard du nombre des membres présents et représentés, le quorum est atteint et le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Après avoir remercié les membres du conseil pour leur présence et leur engagement au service du développement et de la structuration du tourisme en Corse, Mme la présidente indique que l'année écoulée a été marquée par des avancées majeures de la stratégie touristique axée sur l'étalement saisonnier, l'amélioration des infrastructures et la diversification des marchés émetteurs. Les données précises fournies chaque mois par l'Observatoire de l'ATC sur l'impact des actions mises en œuvre permettant d'orienter les décisions. Des tendances très encourageantes ont été observées en 2024 avec une augmentation continue de la fréquentation hors-saison estivale et une augmentation et une diversification accrue des clientèles étrangères, confirmant ainsi la pertinence des choix stratégiques de l'Agence. Il convient donc de poursuivre cette dynamique ambitieuse en consolidant les actions et en anticipant les défis à venir. L'Agence du Tourisme de la Corse continue d'être un acteur central dans la mise en œuvre de la politique définie par l'Assemblée de Corse, notamment en matière de développement durable et de déconcentration du tourisme. Dans un contexte marqué par les mutations profondes du tourisme mondial, l'enjeu pour la Corse est de rester un territoire attractif tout en maîtrisant les flux, en valorisant son identité et en assurant un développement harmonieux et soutenable.

A la suite du propos liminaire de Mme la présidente, une secrétaire de séance est désignée en la personne de Mme Muriel FAGNI.

Mme la présidente propose ensuite aux administrateurs de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration en date du 4 décembre 2024.

En l'absence d'observations, il est adopté à l'unanimité.

2) PROJET D'IMPLANTATION D'UNE MAISON DE LA CORSE EN ITALIE.

Mme la présidente indique que le projet de création de Maisons de la Corse dans les capitales européennes a été envisagé dès sa prise de fonction à l'ATC. Il consiste à implanter un lieu permanent ouvert au public au sein de certaines capitales européennes afin de promouvoir la Corse dans toute sa diversité et faciliter la réservation de séjours

touristiques. La Maison de la Corse sera un espace polyvalent destiné à des événements et des animations culturelles ainsi qu'à des actions promotionnelles spécifiques pour l'île. Cette initiative vise également à consolider l'image de la Corse en tant que destination premium auprès des touristes italiens et européens. En facilitant la réservation directe de séjours et en proposant des événements réguliers, l'implantation de cette structure contribuera à la dynamisation du secteur touristique insulaire tout en assurant un impact durable.

Un premier lieu d'implantation s'est imposé en Italie, dans une dynamique de renforcement des liens culturels, historiques, linguistiques et économiques entre la Corse et l'Italie, avec Rome comme premier emplacement. Le choix de l'Italie est pertinent étant donné la proximité géographique et culturelle des deux territoires. Rome, capitale italienne, est non seulement un hub touristique majeur mais aussi une ville au cœur de l'histoire et de la culture méditerranéenne, partageant de nombreux liens culturels avec la Corse. Historiquement, l'Italie et la Corse ont toujours eu des échanges importants, et Rome constitue une porte d'entrée idéale pour capter un flux touristique stratégique. En choisissant cette ville qui attire des millions de visiteurs chaque année, la Maison de la Corse se positionne dans un centre névralgique du tourisme international lui permettant de renforcer la visibilité de l'île sur les scènes européenne et méditerranéenne.

De plus, la Corse étant aujourd'hui partie prenante du Traité du Quirinal visant à une coopération renforcée entre la France et l'Italie, l'implantation de cette Maison permettra de renforcer sa visibilité sur les scènes européenne et méditerranéenne ainsi que les liens institutionnels, notamment à travers la collaboration avec les collectivités locales italiennes et des partenaires tels qu'Atout France présent en Italie qui est le relais de l'Etat en matière de politique touristique.

L'intérêt économique de ce projet réside en premier lieu dans la diversification du flux touristique. En effet, l'Italie, marché clé historiquement important pour la Corse (2^{ème} marché étranger après l'Allemagne), ayant vu sa part de visiteurs diminuer de 10% au fil des ans, ce projet vise à inverser cette tendance en captant une clientèle étrangère à plus haute valeur ajoutée et en diversifiant l'origine des visiteurs, encore dominée par le marché domestique (69 % français). Par le biais de cette structure, l'ATC s'inscrit dans la stratégie de déconcentration temporelle du tourisme en promouvant la Corse comme une destination attractive toute l'année, contribuant ainsi à la gestion durable des flux touristiques.

Le second intérêt réside dans les opportunités qui seront offertes aux entreprises corses. La Maison de la Corse offrira une vitrine aux producteurs et entreprises corses dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'artisanat, de la culture et du tourisme. L'accent mis sur l'événementiel favorisera les collaborations commerciales, tandis que l'offre touristique multi-langue sera un atout pour attirer et guider une clientèle internationale.

Le coût de l'aménagement et d'équipement du local est estimé à 300 000€. Celui du budget de fonctionnement à environ 400 000€ pour l'année 2025, incluant la location d'un local, les coûts de personnel et le budget alloué aux événements et actions promotionnelles.

Des sources de financement peuvent être envisagées notamment via l'intégration de partenaires privés qui pourront bénéficier de la structure, mais aussi via des programmes européens.

Mme la présidente indique que le travail préparatoire à l'avancement de ce projet est totalement finalisé. La zone d'implantation a été définie dans un quartier touristique central de Rome, et plusieurs locaux adaptés ont été présélectionnés. Des contacts fructueux ont été établis avec les institutions locales, l'ambassade de France et *Atout France*, garantissant ainsi un solide soutien institutionnel.

Sur le plan juridique, toutes les démarches sont prêtes. Les services de l'ATC ont été accompagnés par des cabinets spécialisés et la faisabilité de cette implantation a été confirmée tant du côté français qu'italien, avec l'identification de l'ensemble des formalités nécessaires. Le projet peut donc désormais évoluer vers sa phase opérationnelle sans obstacle majeur.

A l'issue de la présentation de ce rapport par Mme la présidente, M. SAVELLI souhaite intervenir. Selon lui la réalisation de ce projet risque d'amputer à terme une grande partie du budget de promotion de l'ATC, et cela d'autant plus si son implantation est prévue dans d'autres capitales européennes. Il estime que seuls 0,5% des habitants du Lazio sont susceptibles de se rendre en Corse et qu'il n'est, de plus, nullement certain que les touristes visitant Rome franchissent le seuil de cette Maison. M. SAVELLI souhaite également savoir si la personne responsable de la structure sera un agent détaché de l'ATC. Si tel est le cas, sera-t-elle remplacée dans les effectifs et quel sera le coût de cette opération ? M. SAVELLI s'enquiert également de précisions quant à la commercialisation. La Maison de la Corse pourra-t-elle émettre des billets telle une agence de voyage, s'agira-t-il d'un système ticketing ou bien des packages et produits de type TO ?

Mme la présidente insiste sur le fait que Rome constitue un hub touristique international attirant des millions de visiteurs chaque année, positionnant la Maison de la Corse dans un centre névralgique du tourisme international et renforçant ainsi la visibilité de l'île sur la scène internationale. De plus, l'année 2025 sera l'année du jubilé qui verra des millions de pèlerins visiter la ville.

Pour ce qui relève du montant du budget alloué à ce projet, Mme la présidente se livre à un comparatif entre le coût d'organisation d'un salon qui s'élève à 250 000 € pour seulement 2 ou 3 jours de présence au regard de 400 000 € pour une présence annuelle. La Maison de la Corse ne constitue-t-elle pas un salon permanent de promotion de la Corse qui permettrait de mieux rayonner sur ce marché insuffisamment capté ?

M. PETRUCCI indique qu'il y a également bon espoir d'obtenir un cofinancement européen à hauteur de 60% dans le cadre des actions éligibles pour le financement de la promotion. Il précise à M. SAVELLI que lorsque le recrutement de la personne responsable de la structure sera opéré, s'il s'agit d'une personne affectée à l'ATC, son poste sera remplacé. Si le projet se concrétise, des moyens devraient être octroyés à l'Agence dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance.

Pour ce qui relève de l'utilisation de la structure, M. PETRUCCI indique que l'ATC n'a pas vocation à faire de commerce mais qu'elle accueillera divers professionnels du

tourisme qui pourront en faire. Il indique également que lors de son déplacement à Rome avec les personnes en charge du projet a été relevé un potentiel important en matière de tourisme d'affaires.

M. COMBETTE souligne la pertinence de cette remarque tant le tourisme d'affaires s'avère être à fort pouvoir d'achat, rentrant ainsi parfaitement dans le cadre de la politique globale des acteurs du tourisme. Elle se déclare en revanche plus circonspecte quant au projet d'implantation d'une Maison de la Corse estimant préférable de privilégier l'organisation et la réalisation de manifestations ponctuelles (à l'image de celle effectuée à Toulouse au cours de l'année écoulé). Ce type d'opérations permettant aux professionnels de présenter leurs produits et de tisser des liens bénéfiques. Selon Mme COMBETTE, nul besoin de création de ce type de structure qui ne saurait être plus efficace que les actions qui sont menées aujourd'hui. Il serait de loin préférable d'inviter des opérateurs sélectionnés à venir en Corse.

Mme la présidente précise qu'il ne s'agit pas de renoncer à participer à divers salons mais qu'il est désormais essentiel de ne pas se limiter à ces évènements. Le projet Maison de la Corse s'inscrit pleinement dans une stratégie de diversification visant à accroître la visibilité de notre île sur la scène européenne, tout en réduisant les coûts et en offrant un impact potentiellement supérieur à celui de nos actions habituelles. Ce « show-room » permanent situé au cœur de la capitale italienne, en organisant des évènements mensuels, sera un atout majeur pour promouvoir l'économie corse et ses professionnels. Il servira également de levier pour renforcer la coopération institutionnelle et économique entre la Corse et l'Italie. Il est désormais nécessaire de repenser nos approches, en abandonnant les anciens schémas pour mettre en œuvre la politique touristique que tous les Corses attendent et souhaitent : celle de la désaisonnalisation. Elle évoque ensuite l'instauration des lignes directes vers l'Italie par Air Corsica permettant de consolider cette clientèle ainsi que le projet « achat de flux aériens ».

M. SAVELLI souhaite intervenir à nouveau pour indiquer que malgré la présentation détaillée et exhaustive du document de présentation fourni, rien n'est prouvé dans les pistes qui sont évoquées. L'intention est bonne certes, mais les chiffres restent à étayer afin de déterminer de façon plus efficace et pragmatique le potentiel des flux touristiques pouvant être générés.

M. PETRUCCI indique que la clientèle italienne émane actuellement principalement du nord de l'Italie. La Maison de la Corse va concerner l'ensemble de la péninsule, mais la marge de progression se situe notamment en Asie centrale. Le 1^{er} conseiller à l'ambassade de France ainsi que ses référents économiques rencontrés à Rome ont tous confirmé ce potentiel. Il est certes aujourd'hui difficile de déterminer précisément le nombre de personnes qui vont franchir le seuil de la Maison de la Corse mais il incombe aux services de l'ATC de faire en sorte que les évènements qui y seront réalisés intéressent fortement les Italiens et les visiteurs de Rome afin de promouvoir notre île de la meilleure des manières. C'est la mission de l'agence et il leur fait toute confiance pour y parvenir.

M. CAITUCOLI estime que ce projet est une très bonne initiative qui se rattache à l'ensemble des autres politiques publiques.

M. PIERI annonce ne pas être opposé sur le principe à l'établissement d'un réseau de Maisons de la Corse. Ce projet lui paraît être intéressant mais il se déclare toutefois interpellé par son coût de fonctionnement et son impact sur le budget promotion de l'ATC qui est, ainsi qu'il a eu l'occasion de le souligner plusieurs fois, totalement sous proportionné par rapport aux nombreux besoins. Selon lui, l'ATC n'a pas vocation à porter les dépenses relatives aux évènementiels qui seront organisés en Italie. Cette Maison de la Corse peut être un point d'appui pour divers secteurs économiques, à condition qu'il prennent leur part dans la dépense générée. Il faudra ainsi trouver d'autres ressources et participations en fonction des propositions d'évènementiels qui ne manqueront pas de se présenter de la part d'autres offices ou agences. Il fait confiance à Mme la présidente et à aux services de l'Agence afin d'être pointilleux sur ce point pour éviter que le budget promotion de l'ATC ne soit ponctionné par ce qui ne relève pas stricto sensu du domaine de la promotion. M. PIERI insiste particulièrement sur ces points essentiels pour lui et le Cercle des Grandes Maisons de Corse qu'il représente.

M. PIERI se déclare donc favorable à l'implantation d'une Maison de la Corse à Rome tout en appelant à la vigilance quant à son coût.

Mme la présidente précise que dans le dispositif d'implantation de la Maison de la Corse est prévue la participation de l'ODARC, de l'ADEC, et que l'Office de l'Environnement souhaiterait également y prendre part. Des partenaires privés y seront également associés dans un esprit entrepreneurial ainsi que des mécènes.

M. SORBA revient sur le coût d'organisation des salons qui demeurent cependant importants pour la visibilité de la Corse même si leurs effets bénéfiques ne sont pas si simples à obtenir. Toutefois, si l'on compare le budget nécessaire à la création de la Maison de la Corse à Rome à celui d'un salon se tenant sur 2 ou 3 jours, le parallèle peut être fait en faveur de la représentation en Italie. A l'instar de Mme la présidente qui a évoqué cela, il estime que l'entrée de la Corse dans le Traité du Quirinal rajoute de la pertinence au projet d'implantation de la Maison de la Corse à Rome. Il s'agit là selon lui d'un projet ambitieux et indispensable pour une meilleure efficacité touristique.

M. VALDRIGHI estime que ce showroom sera un espace permanent exceptionnel pour la promotion de la Corse dans sa diversité et sa visibilité en Europe, en Méditerranée ainsi qu'à l'international et félicite les services de l'Agence pour son élaboration.

M. MELA souligne l'importance de se réjouir face à une telle initiative. Il reconnaît que ce projet engendre des coûts mais estime qu'un ajustement des chiffres reste possible. Il s'interroge toutefois sur la capacité d'organisation nécessaire pour accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble des visiteurs ciblés. Il exprime son ressenti sans vouloir remettre en cause les avancées constatées qu'il juge positives mais s'interroge sur notre capacité à coordonner efficacement toutes les forces en présence afin d'exploiter toutes les opportunités.

Mme la présidente rejoint M. MELA dans sa réflexion tout en lui indiquant qu'aujourd'hui l'importance du tourisme est véritablement prise en compte et que la

mobilisation de ses acteurs ouvre de nouvelles perspectives et permettent de tisser des liens plus forts et plus efficaces entre les différentes instances telles la CCI, les offices et agences, l'Assemblée de Corse...

A l'issue de ces échanges, les membres du conseil approuvent ce projet à l'unanimité et permettent ainsi qu'il soit présenté à l'Assemblée de Corse.

3) AMENDEMENTS AU GUIDE DES AIDES AU TOURISME 2022-2027.

Mme la présidente indique que les amendements du Guide des aides au tourisme 2022-2027 présentés ce jour au conseil d'administration tirent les enseignements d'un peu plus de deux années de mise en application des différents dispositifs de ce guide adopté par l'Assemblée de Corse le 28 avril 2022.

Les effets produits sont significatifs en termes de structuration de l'offre, que ce soit par l'ingénierie de projet ou les investissements réalisés par les porteurs de projets publics ou privés. Néanmoins, à la lumière des divers projets soutenus, il est apparu nécessaire d'introduire des modifications au sein de certaines mesures d'aides et de créer une mesure nouvelle dédiée au cyclotourisme.

Mme la présidente donne ensuite la parole à M. MORETTI pour une présentation détaillée de ces amendements.

Celui-ci après avoir rappelé les 4 axes et les objectifs de ce dispositif, indique que des effets significatifs ont été obtenus en termes de structuration de l'offre par des porteurs de projets publics ou privés, d'amélioration de l'attractivité de la destination et de sa compétitivité mais aussi de la montée en gamme des entreprises. Et ce, toujours dans une logique de développement durable et de transition écologique de ce secteur d'activité mais aussi d'extension de sa période d'activité, objectif et condition d'un développement équilibré sur le plan économique, environnemental et social.

A la lumière des divers projets soutenus, il est cependant apparu nécessaire d'introduire des modifications au sein des mesures d'aides ou encore de créer une nouvelle mesure dédiée au soutien et au développement du cyclotourisme, filière en forte structuration.

M. MORETTI effectue une présentation de ces divers amendements qui sont tous adoptés en l'état et à l'unanimité après modification apportée à l'Axe III Mesure 3.2 Le soutien à l'emploi hôtelier - Nature de l'aide - Expérimentation dans le cadre de l'annualisation dont la rédaction définitive est la suivante : « *L'ATC souhaite encourager, avec l'aide d'autres partenaires, la pérennisation d'emplois salariés dans le secteur du tourisme c'est à dire la transformation d'une part notable de CDD de plus de six mois en CDI en CDI en fidélisant les salariés, en accroissant la période d'ouverture des structures et en mettant en place une politique de formation* ».

A l'issue de ces échanges, les membres du conseil approuvent ce rapport à l'unanimité et permettent ainsi qu'il soit présenté à l'Assemblée de Corse.

La séance est levée à 15h45.

La secrétaire de séance



Muriel FAGNI

La Présidente



Angèle BASTIANI